

Réunion du 23 juin 2022 au 24 juin 2022

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>	<b>A6</b>
<b>Autonomie des jeunes</b>	<b>388</b>

Le Conseil Régional,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-4, L4221-1 et suivants, et l'article L4211-1 et suivants,

**VU** le règlement budgétaire et financier,

**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 250 000 euros pour organiser différents temps d'échanges et de concertation avec les jeunes de notre territoire, afin de mieux appréhender les enjeux de notre jeunesse et les pistes d'actions à venir.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

Abstentions : Groupe Démocrates et progressistes, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire, Eléonore REVEL

REÇU le 28/06/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

